GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides
Ligne de faîte, bassin primaire
— — ,bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — (aucune essence compagne prédomine)	R (E)
— — à épinette noire	R (EN)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (EN)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— — à pin gris	R (PG)
— — à pin rouge	R (PR)
— — à thuya (cèdre)	R (C)
— — à mélèze	R (MEL)
— — à sapin	R (SAP)
Pinèdes	P
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portée résineuse)	P (E)
— — (aucune essence compagne prédomine)	P
— — à thuya (cèdre)	P (C)
— — à épinette noire	P (EN)
— — à épinette rouge	P (ER)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	P (PB)
— — à pin gris	P (PG)
— — à pin rouge	P (PR)
— — à sapin et/ou épinette	P (S)
— — plantation (épinette blanche)	P (EB)
— — plantation (épinette de Norvège)	P (EN)
— — plantation (épinette rouge)	P (ER)
— — plantation (pin rouge)	P (PR)
Sapinières	S
— — (le sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)	S (S)
— — (aucune essence compagne prédomine)	S
— — à thuya (cèdre)	S (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — à pin gris	S (PG)
— — à pruche	S (PR)
— — à sapin et/ou épinette blanche	S (S)
— — plantation de sapin baumier	S (SB)
Pinèdes à pin blanc	PB
— — — avec pin rouge	PB (PR)
— — — et/ou sapin (où occupent plus de 75% de la portée résineuse)	PB (PR)
— — — avec thuya (cèdre)	PB (C)
— — — avec épinette noire	PB (EN)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PB (E)
— — — avec pin gris	PB (PG)
— — — avec pruche	PB (PR)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	PB (S)
— — — (plantations)	PB p
Pinèdes à pin rouge	PR
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	PR (R)
— — — (aucune essence compagne prédomine)	PR
— — — avec thuya (cèdre)	PR (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PR (E)
— — — avec pin gris	PR (PG)
— — — avec pruche	PR (PR)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	PR (S)
— — — plantation de pin sylvestre	PR p
Cèdrières	C
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	C (C)
— — (aucune essence compagne prédomine)	C
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — à mélèze	C (MEL)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — à pin gris	C (PG)
— — à pin rouge	C (PR)
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
Pruchières	Pr
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (PR)
— — (aucune essence compagne prédomine)	Pr
— — à thuya (cèdre)	Pr (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — à mélèze	Pr (MEL)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Pr (PB)
— — à pin gris	Pr (PG)
— — à pin rouge	Pr (PR)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
MÉLÈZES	MEL
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	MEL (MEL)
— — (aucune essence compagne prédomine)	MEL
— — à thuya (cèdre)	MEL (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	MEL (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	MEL (PB)
— — à pin rouge	MEL (PR)
— — à pin gris	MEL (PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	MEL (S)
— — plantation (épinette blanche)	MEL (EB)
— — plantation (épinette européen)	MEL p
— — (plantation de mélèze japonais)	MEL p
— — (plantation de mélèze britain)	MEL p

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillus	Tendance résineux
Feuillus	F (R)	F (R)
— — — avec pin gris	F (R PG)	F (R PG)
— — — avec pin rouge	F (R PR)	F (R PR)
— — — avec résineux	F (R R)	F (R R)
— — — avec sapin	F (R S)	F (R S)
Bouleaux blancs et/ou épinettes noires ou rouges	BB (S E)	BB (S E)
— — — avec sapin	BB (S S)	BB (S S)
— — — avec épinette noire ou rouge	BB (S E)	BB (S E)
— — — avec pin blanc	BB (S PB)	BB (S PB)
— — — avec pin gris	BB (S PG)	BB (S PG)
— — — avec pin rouge	BB (S PR)	BB (S PR)
Bouleaux à bouleaux blancs avec sapin	B (S S)	B (S S)
— — — avec épinette noire ou rouge	B (S E)	B (S E)
— — — avec pin blanc	B (S PB)	B (S PB)
— — — avec pin gris	B (S PG)	B (S PG)
— — — avec pin rouge	B (S PR)	B (S PR)
Bouleaux à bouleaux jaunes avec pin blanc	B (J PB)	B (J PB)
— — — avec pin rouge	B (J PR)	B (J PR)
— — — avec résineux	B (J R)	B (J R)
Peuplements avec sapin	P (S S)	P (S S)
— — — avec pin gris	P (S PG)	P (S PG)
— — — avec pin blanc	P (S PB)	P (S PB)
— — — avec pin rouge	P (S PR)	P (S PR)
— — — avec épinette noire ou rouge	P (S E)	P (S E)
— — — avec résineux	P (S R)	P (S R)
Frênes et/ou ormes	F (R)	F (R)
Érablières rouges	Er (R)	Er (R)
— — à pin blanc	Er (R PB)	Er (R PB)
— — à pin rouge	Er (R PR)	Er (R PR)
Mélangés à feuillus tolérants	M (R)	M (R)
— — — sur station humide	M (R H)	M (R H)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — à essences intolérantes	F
— — à essences tolérantes	F
— — sur station humide	F
Bouleaux blancs	BB
Bouleaux à bouleaux blancs	B
— — à bouleaux jaunes	B
Peupleraies	P
Érablières rouges	Er
— — à bouleaux blancs	Er (B)
— — à bouleaux jaunes	Er (B)
— — à pin blanc	Er (B)
— — à feuillus d'essences intolérantes	Er (F)
— — à feuillus d'essences tolérantes	Er (F)
Plantation d'érable à sucre	Er (S)
— — de bouleau jaune	P (BJ)
— — de peuplier	P (P)
— — de peuplier hybride	P (PH)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terres agricoles
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Chablis partiel
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis totale
Feuillures stades
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30	21-40
50	41-60
70	61-80
90	81-100
120	101-120

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30(ans)	30-70 (ans)
90-30	30-90
90-50	50-90
90-50	50-120
120-70	70-120

FORÊT IRRÉGULIÈRE

(Ai) jeune inégalienne: Peuplements dominancés de haut, taillis-sous-futaie, majorité des tiges entre 0 et 90 ans
Vieilleux inégalienne: Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 ans. Peuplements irréguliers, majorité des tiges entre 0 et 90 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 120 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	
Moyenne	31 à 60 %	
Forte	61 à 90 %	
Abrupte	91% et plus	

Superficie entourée de pentes > 31%
N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ – HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	20m	15m	10m	7m	4m	1m	0
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6	
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6	
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6	
D 20%	D1	D2	D3	D4	D5	6	

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C1 ou S1E1 (C)
S = défoliation
E = classe de pente
C = classe d'âge
(C) = classe de densité
1 = classe de hauteur
1 = classe de densité
C = sous groupe d'essences
S = groupement d'essences

R C1 (E B) E1
R = classe de pente
C1 = classe d'âge
(E B) = groupe de l'origine
E = densité
1 = classe de hauteur
R = classe de densité
C1 = type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR (BUR. D'ING. FOR. GAUTHIER, PROUT & ASS. (INN. PRIV.)) SIGNATURE
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR (BUR. D'ING. FOR. S.E.T. INTER. FORESTAL (FÉDÉRAL PUB.)) SIGNATURE
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR (BUR. D'ING. FOR. DÉL. CONSULTA (S. (INN. PRIV.)) SIGNATURE

Photographie aérienne : 1981
Carte forestière Année de publication : 1982
Année de révision : ·

Divisions territoriales en date du :82/4/82
Déclinaison magnétique : 15,7° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 7
Unité de gestion 71-1
Unité d'aménagement
Unité de sondage
Mode de tenure ou de gestion 000
Bloc d'aménagement 15
Concessionnaire ou autres 04
Bassin hydrographique 3050*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée 711
Municipalité 80220*
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle 1507 *
Région écologique 3G
M.R.C. RO PONTIAC

* Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-K-3 S.E. S.O.	31-K-2 S.E. S.O.	31-K-1 S.E. S.O.
31-F-14 N.E. S.E. S.O.	31-F-15 N.E. N.O. S.E. S.O.	31-F-16 N.E. N.O. S.O.
31-F-11 N.E. N.O.	31-F-10 N.E. N.O.	31-F-9 N.E. N.O.

31 F/15 S.E.

Compt. for.: 8300-8603-8902-9202
Révision : avril 1990

UG 71

2